

Pesticides et biodiversitÃ© : La CE veut renforcer son action mais rien n'est jouÃ©

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
July 2022

Pour rÃ©duire l'utilisation de pesticides et agir en faveur de la restauration de la nature, la Commission europÃ©enne a diffusÃ© le 22 juin deux propositions de loi. Des textes qui inquiÃtent le secteur agricole et ne satisfont pas totalement les ONG. Les explications de Culture Agri.

Le texte Ã©tait attendu de longue date. La proposition de rÃ©vision la directive sur l'utilisation durable des produits phytosanitaires, dite directive Sud, doit permettre de rÃ©duire de 50 % le recours aux pesticides de synthÃses et les risques associÃ©s, mais aussi d'interdire l'usage des produits les plus dangereux d'ici Ã 2030.Ã PremiÃ“re nouveautÃ©, et non des moindres : le texte sera dÃ©finitivement applicable dans tous les Ã‰tats membres. En plus de l'ambition majeure sur les pesticides, le texte donne Ã©galement la prioritÃ© Ã la lutte intÃ©grÃ©e, l'interdiction des produits de synthÃse dans les zones sensibles comme les zones Natura 2000, et prÃ©voit des prÃ©sentations annuelles par les Ã‰tats de leurs avancÃ©es. Rien n'est cependant encore jouÃ©. Le texte va en effet entrer dans un cycle de nÃ©gociations, qui pourrait s'Ã©taler sur deux ans minimum. D'ores et dÃ©jÃ , le gouvernement franÃ§ais insiste sur la nÃ©cessitÃ© de ne pas crÃ©er de distorsion de concurrence avec les pays tiers. Des inquiÃ©tudes partagÃ©es aussi bien dans le secteur agricole que du cÃ´tÃ© des ONG.

En parallÃ¨le de ce premier document, la Commission a Ã©galement transmis aux Parlement et Conseil europÃ©ens une proposition de loi concernant la restauration de la nature. Un enjeu majeur alors mÃ¢me que 80 % des habitats naturels de l'UE sont en mauvais Ã©tat. L'objectif affichÃ© est de couvrir, d'ici Ã 2030, 20 % des zones terrestres et marines de l'UE par des mesures de restauration de la nature, et d'ici Ã 2050, tous les Ã©cosystÃmes qui doivent Ãªtre restaurÃ©s. Pour cela, les Ã‰tats membres sont appelÃ©s Ã concevoir des plans nationaux de restauration et des objectifs contraignants, sur le plan juridique, devraient Ãªtre mis en place.

Culture Agri